

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 929

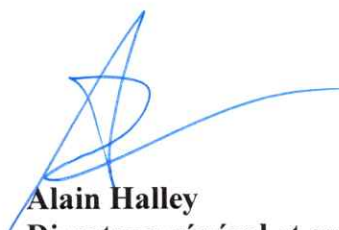
EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, par le soussigné, Alain Halley, directeur général susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance ordinaire du 17 mai 2024 le règlement n° 929 abrogeant et remplaçant le règlement n° 870 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux;

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	19 avril 2024
Dépôt du projet de règlement :	19 avril 2024
Adoption du projet de règlement :	17 mai 2024
Affichage et publication de l'avis public :	22 mai 2024
Adoption du règlement:	21 juin 2024
Transmission du certificat de conformité :	24 juillet 2024
Entrée en vigueur :	31 octobre 2024
Avis d'entrée en vigueur :	31 octobre 2024

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 31^e jour d'octobre 2024

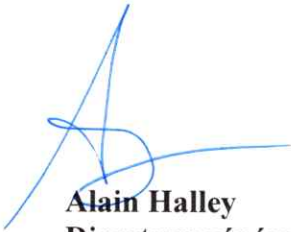


Alain Halley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Alain Halley, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 31 octobre 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31^e jour d'octobre 2024.



Alain Halley
Directeur général et greffier-trésorier